

L'ACTE DÉCLARE FORFAIT

Demain, quels financements pour les centres de santé ?

25 avril 2024
8:30 - 12:00

CESE, Palais d'Iéna
9, place d'Iéna
75016 Paris

L'ACTE DECLARE FORFAIT

Demain, quels financements pour les centres de santé ?

La rémunération forfaitaire des médecins est entrée dans le débat public : un forfait annuel par patient inscrit plutôt que des actes facturés au fil de l'eau. Depuis 2018, ce levier tarifaire est expérimenté en France par 13 centres de santé. Avec succès selon les équipes soignantes et leurs évaluateurs.

Alors que l'actuel modèle tarifaire des centres de santé met en danger leur équilibre économique et leur survie, il est temps d'agir, de revoir les règles du jeu tarifaire et d'étendre le paiement au forfait aux centres de santé volontaires.

Dans cette perspective, l'IJFR invite les acteurs institutionnels et les acteurs des centres de santé, les experts, à débattre et à tracer des perspectives d'action.

- Comment un cadre tarifaire rénové peut-il contribuer à améliorer les soins ?
- Comment limiter les actes médicaux inutiles et réduire les inégalités sociales de santé ?
- Comment les équipes de soin mèneront elles le virage vers la prévention ?
- Comment l'assurance maladie va-t-elle vérifier que l'argent versé forfaitairement aura été utilisé à bon escient ?

Rendez-vous jeudi 25 avril 2024, café d'accueil à 8:30, fin des travaux à 12:00.

L'accès à l'évènement est gratuit, inscription sur notre billetterie en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/institut-jean-francois-rey/evenements/l-acte-declare-forfait-demain-quel-financement-pour-les-centres-de-sante>